



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Fèves

17 rue Haute

57280 FEVES

☎ : 03.87.51.14.28

☎ : 03.87.51.22.01

E-Mail : mairie@villagedefeves.fr

Aides 2019/2020

↳ Pièces à fournir

↳ Contribution aux achats des fournitures scolaires (50 €) et aux frais de transport des collégiens et des lycéens (50 €) :

- Un certificat de scolarité,
- Une copie de la carte de bus,
- Une copie du livret de famille,
- Un justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois),
- Un R.I.B.

Documents à déposer en Mairie avant le 31/10/2019

↳ Activités extra-scolaires de 4 ans à 18 ans (uniquement pour les associations sur les communes de Fèves et Semécourt) : un chèque associatif délivré en Mairie d'une valeur de 50 € :

- Une copie de la carte d'identité ou copie du livret de famille,
- Un justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois).

Le principe est simple : Le chèque viendra en déduction de cotisation(s) ou activité(s) dans les différentes associations de FEVES et SEMECOURT.

↳ Prime pour les jeunes ayant 18 ans cette année (Carte cadeau multi-enseigne d'une valeur de 150 €) :

- Une copie de la carte d'identité ou du livret de famille,
- Un justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois).

↳ Prime de naissance (carte cadeau d'une valeur de 150 €) :

- Une copie du livret de famille ou de l'acte de naissance,
- Un justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois).

N.B : Les cartes cadeaux (prime de naissance et prime 18 ans) seront offertes aux personnes concernées lors d'une petite réception à la salle des fêtes de Fèves. Une invitation sera envoyée au préalable.

